



Agir pour les mammifères sauvages de Bretagne et leurs habitats

Sizun le 09 février 2016

Objet : Permis Exclusif de Recherche de Mines (PERM) de « Merléac » - argumentaire du Groupe Mammalogique Breton quant à la préservation des mammifères sauvages.

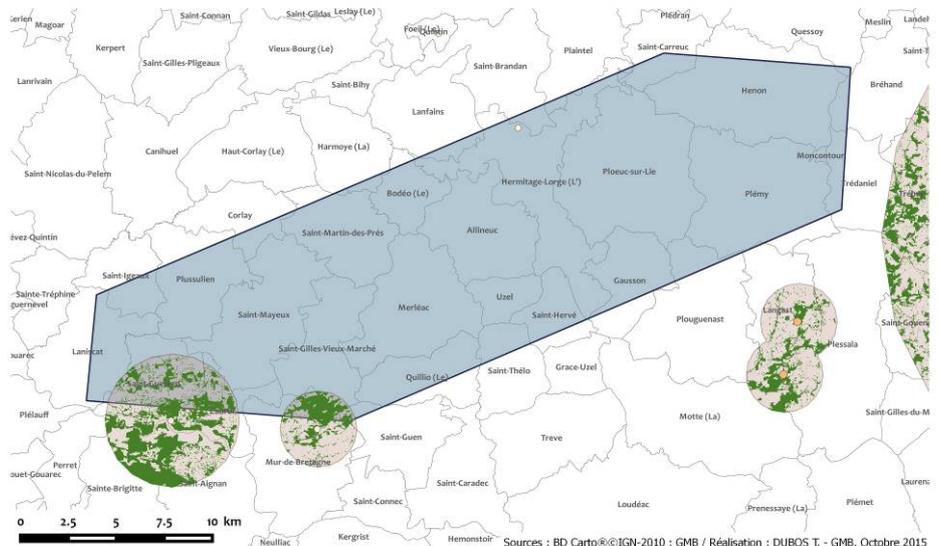
Le PERM dit de « Merléac » de la Société Variscan Mines dans 34 communes des Côtes d'Armor est actuellement mis en œuvre. Dans ce cadre, le Groupe Mammalogique Breton, association régionale agréée pour la protection de la Nature et de l'Environnement, dont l'objet est, dans l'intérêt général et dans un but de préservation de la nature, d'engager toutes actions touchant à l'étude, à la gestion et à la protection des mammifères sauvages autochtones et de leurs habitats, détaille ici sa position argumentée.

Les éléments transmis par Variscan Mines relatifs aux procédés d'exploration qui seront utilisés et quant à leurs impacts sur l'environnement et leur incidence sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 FR5300035 (Forêt de Quénécán, vallée du Poulancré, landes de Liscuis, gorges du Daoulas) et FR5300038 (Forêt de Lorge, landes de Lanfains, cimes de Kerchouan) nous semblent lacunaires et insuffisants. En effet, il n'est pas possible de juger de l'impact, et encore moins de l'absence d'impacts, de ce projet d'exploration minière sur les espèces de mammifères protégés et sur leurs habitats.

En premier lieu, rappelons que le secteur visé par le PERM de Merléac est riche, et donc sensible, du point de vue des mammifères sauvages. En effet, pas moins de 51 espèces y sont recensées (voir annexe), dont 22 sont protégées, et 6 sont inscrites à l'annexe II de la Directive Européenne Habitats Faune Flore. D'autre part, dans ce périmètre, sont recensés 20 gîtes de chiroptères (espèces toutes protégées par la loi) accueillant des individus dont les terrains de chasses sont, autant que les gîtes, très sensibles à toute perturbation. Concernant ces habitats, 3 sites, au sein du périmètre du PERM ou dans sa périphérie immédiate, sont désignés comme ayant un intérêt départemental selon la méthode de hiérarchisation nationale des sites à chiroptères édictée dans le Plan National d'Action en faveur des Chiroptères de France (voir ci-contre).



Localisation des sites d'intérêt départemental et de leurs terrains de chasse au sein du périmètre du PERM de Merléac



- **Siège régional :** ☒ Maison de la Rivière, 29450 Sizun ☎ 02 98 24 14 00 ✉ contact@gml.asso.fr
- **Antenne des Côtes d'Armor :** ☒ 10, bd de Sévigné, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02 96 61 06 64
- **Antenne Ille-et-Vilaine / Morbihan :** ☒ 1, quai Amiral de la Grandière, 35 600 Redon ☎ 06 99 70 74 85
- **Antenne de Loire-Atlantique :** ☒ Le Bois Joubert, 44 480 Donges ☎ 06 35 15 71 03

Le Groupe Mammalogique Breton (GMB), association loi 1901 de protection des mammifères sauvages de Bretagne et de leurs habitats, est agréé Association de protection de la nature au niveau régional et est membre de France Nature Environnement.



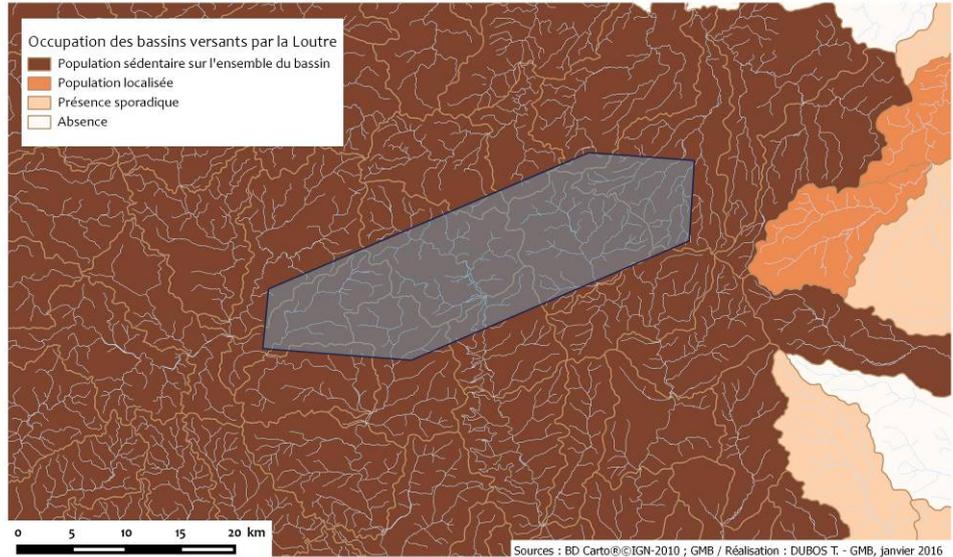


Agir pour les mammifères sauvages de Bretagne et leurs habitats

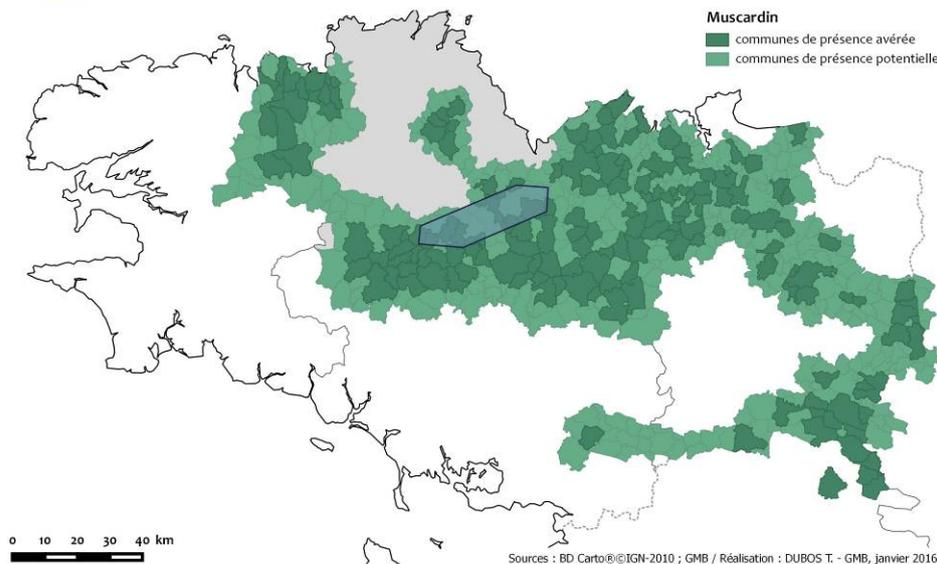
D'autre part, concernant les mammifères semi-aquatiques, la Crossope aquatique, le Campagnol amphibie, et la Loutre d'Europe sont les espèces protégées présentes sur le territoire. Pour cette dernière, figurant à l'annexe II de la Directive Habitats, Faune, Flore, le secteur des têtes de bassin du Blavet, de l'Oust, du Lié, du Gouët et du Gouessant, est au cœur de la zone recolonisée dès les années 1990 où l'espèce est désormais bien implantée. Ces bassins, à la limite de partage des eaux de fleuves irriguant la région dans toutes les directions, sont dotés d'habitats aquatiques et humide de grande qualité, et représentent un véritable carrefour de circulation pour ces espèces.



Situation de l'occupation par la Loutre d'Europe des bassins versants du Centre-Est Bretagne



Zones de sensibilités vis à vis de la présence du Muscardin en Bretagne et Loire-Atlantique



A propos d'une autre espèce sensible enfin, le Muscardin, le périmètre du PERM de Merléac recouvre une zone de présence importante de l'espèce. En effet on dénombre 17 mentions de Muscardin au sein au aux abords des massifs de Lorge, de Quélenec ou de Quénécan ainsi que dans le bocage environnant (voir ci-contre).

- **Siège régional :** ☒ Maison de la Rivière, 29450 Sizun ☎ 02 98 24 14 00 ✉ contact@gmb.asso.fr
- **Antenne des Côtes d'Armor :** ☒ 10, bd de Sévigné, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02 96 61 06 64
- **Antenne Ille-et-Vilaine / Morbihan :** ☒ 1, quai Amiral de la Grandière, 35 600 Redon ☎ 06 99 70 74 85
- **Antenne de Loire-Atlantique :** ☒ Le Bois Joubert, 44 480 Donges ☎ 06 35 15 71 03

asso.fr





Agir pour les mammifères sauvages de Bretagne et leurs habitats

Les travaux et techniques de prospection qui seront conduits par Variscan Mines pour explorer le secteur de ce PERM de Merléac ont un effet sur l'environnement en général et sur les populations de mammifères en particulier qui n'est pas qualifié ni quantifié dans les pièces du dossier. En effet aucune information n'est fournie sur les points suivants :

- Quels effets les sondages, notamment les destructifs et les profonds, auront-ils sur les chauves-souris hibernant dans les cavités souterraines proches ? Aucune information n'est donnée quant aux vibrations qui pourraient se propager jusqu'aux animaux, et potentiellement compromettre la survie de certains individus par une perturbation en plein cœur de la période de forte sensibilité que représente l'hibernation.
- Quelles seront les conséquences des opérations, notamment les plus lourdes, sur le Muscardin et ses habitats dès lors qu'il fréquente des milieux banals au sein du bocage et qu'il est difficile à détecter ? Les travaux de sondages et de tranchées impliqueront nécessairement un risque (machinisme, voies d'accès...) pour l'espèce dont le simple « évitement, dans la mesure du possible, des zones Natura 2000 ou des habitats sensibles » ne permet pas de se prémunir.
- Quelles seront les conséquences de ces sondages en grande profondeur sur le régime hydrique des nappes et par conséquent des cours d'eau de surface et donc sur les habitats aquatiques et humides de la Loutre d'Europe, de la Crossope aquatique et du Campagnol amphibie ?
- Quel sera l'impact de ces travaux sur la qualité de l'eau, et donc sur la survie des mammifères qui y vivent ou en dépendent ?

En l'absence d'éléments objectifs permettant de garantir l'absence d'effets significatifs de ces prospections minières sur les populations d'espèces de mammifères protégées le GMB considère que l'étude des incidences et impacts du projet est insuffisante et par conséquent, que la mise en œuvre de ces prospections minières représentent, à ce jour, un risque pour les mammifères sauvages, et notamment pour la conservation des espèces protégées et de leur habitats.

En l'absence des connaissances permettant au pétitionnaire de qualifier et quantifier les effets de son projet sur les mammifères, et donc de les « Eviter, Réduire, et Compenser » ainsi que le prévoit la doctrine du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie*, le GMB considère que la mise en œuvre des opérations prévues par ce PERM de Merléac devraient être suspendues et réévaluées de manière à ce que l'intégralité des impacts et incidences puissent être pris en compte.

Pour le Groupe Mammalogique Breton,
le Président, Xavier GREMILLET

* Lignes directrices nationales sur la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur les milieux naturels. MEDDE, Octobre 2013.

- **Siège régional :** ☒ Maison de la Rivière, 29450 Sizun ☎ 02 98 24 14 00 ✉ contact@gml.asso.fr
- **Antenne des Côtes d'Armor :** ☒ 10, bd de Sévigné, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02 96 61 06 64
- **Antenne Ille-et-Vilaine / Morbihan :** ☒ 1, quai Amiral de la Grandière, 35 600 Redon ☎ 06 99 70 74 85
- **Antenne de Loire-Atlantique :** ☒ Le Bois Joubert, 44 480 Donges ☎ 06 35 15 71 03

